

Séance du Conseil Communal du 11.10.2016

Il est 20 heures 15 précise lorsque le président ouvre cette séance automnale

Président : Olivier Yersin

Sont présents : 31 conseillers/ères
La Municipalité
Mr. Tell Schwitzguébel, huissier
Mme Claire Duperrex (rapporteuse journal du Pays d'Enhaut)

Sont excusés : Jean-Pierre Urweider
François Duperrex
Michel Favre-Perrod
Jean-Paul Yersin

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer

L'ordre du jour envoyé à chaque conseiller est accepté à l'unanimité

1) Procès verbal de la séance du 13.09.2016
2) Communications du bureau
3) Communications de la Municipalité
4) Préavis no 14/2016 Adoption de l'arrêté d'imposition
5) Préavis no 15/2016 Adoption de la modification du plan partiel d'affectation (PPA) Pra Lieu du 3 juillet 2007
6) Divers et propositions individuelles

Le nouveau règlement communal étant en vigueur, le président prie l'assemblée de se lever afin de rappeler le serment fait lors de l'installation des autorités, et non plus la bénédiction divine.

1) Procès verbal de la séance du 13.09.2016

Le procès verbal de la dernière séance ne faisant l'objet d'aucunes questions ou remarques il est accepté par les membres à l'unanimité.

2) Communications du bureau

Le règlement communal est en vigueur depuis la mi-septembre
Le dernier conseil de l'année est annoncé pour le samedi 10 décembre prochain.
Les 2 restaurants de la commune étant fermés à cette date (hôtel de ville en vacances et le café du cerf fermé le mardi), la Municipalité s'est inquiétée de la chose et Mme Jaqueline Häehlen a gentiment proposé d'ouvrir son établissement afin de pouvoir nous accueillir à l'issue de cette séance.

3) Communications de la Municipalité

M. André Reichenbach, syndic

Nous fait part d'une information BDG : les travaux concernant l'enneigement mécanique du sommet de L'Eggli jusqu'au Kalberhöni touchent à leur fin. Ce tronçon sera donc enneigé artificiellement cet hiver. La Municipalité a fait part de son mécontentement à BDG concernant la nouvelle tarification pour l'hiver à venir, ainsi que pour avoir laissé tomber la gratuité des installations pour les enfants jusqu'à 9 ans.

Mme Sonia Lang

Les travaux de réfection de la scène de la grande salle sont terminés. Elle s'est rendue sur place avec la commission de gestion qui trouve que le travail effectué donne entière satisfaction.

M. Maurin Schwitzguébel

Un poste de travail à 60% paru dans le journal du Pays d'Enhaut, a été attribué à Mme Maria Marques, qui avait assuré des remplacements, pendant environ 1 année.

Un mandat a été donné à M. Riond Christophe pour organiser le planning des concierges ainsi que le planning de la voirie.

Un autre poste à été mis au concours à 100% mais ce dernier n'est pas encore attribué.

M. Rodolphe Turrian

Pour répondre à une question du dernier conseil concernant l'éclairage public, il s'agit effectivement du contrat de maintenance qui arrive à échéance, ce qui justifie le changement de toutes les ampoules par le Groupe E.

Sur le chemin du Plamont, les travaux ne sont pas terminés, il y a eu une mise à l'enquête complémentaire pour laquelle il y a eu des oppositions ce qui fait que le chantier reste ouvert.

L'entreprise ne veut pas prendre de responsabilité quand à l'usage du tracé pédestre et demande à la Commune de prendre cela à sa charge.

Cette dernière juge tout de même le passage dangereux et des panneaux de signalisations vont être posés afin d'avertir que l'usage de ce tracer se fait au risque et péril de l'usager.

4) Préavis no 14/2016

Adoption de l'arrêté d'imposition

L'année dernière, La Municipalité avait proposé au Conseil communal une augmentation de 5 points d'impôt en raison, notamment, de la participation de notre commune à l'assainissement de la société BDG. Cette proposition avait été refusée et les impôts maintenus à 69 points.

L'exercice 2015 s'est soldé par un déficit et la Municipalité a informé le Conseil qu'une hausse d'impôts devait être envisagée.

Dans son rapport, la commission de gestion propose donc d'accepter l'augmentation du taux d'impôt communal de 69 à 74 comme proposé par la Municipalité et ce au 1^{er} janvier 2017.

Cela représente environ FR. 450'000.00 de revenu supplémentaire qui permettrait d'équilibrer les comptes et de faire face aux nombreux amortissements.

A savoir également que d'importants projets sont à prévoir, comme la réfection complète du revêtement de la route des Revers jusqu'aux Allognis, une réfection esthétique de la place de la gare suite aux travaux de canalisation, la vétusté du réservoir de la Forclaz, une réfection complète de la STEP, et la mise en place selon la loi votée en 2009 d'un accueil pour les enfants scolarisés de 7h00 à 18h00. (doit être faite avant 2019)

M. Jean-Albert Lenoir demande si il y a sur la commune de Rougemont un contrôle qui est fait pour les personnes qui n'ont pas déposé leurs papiers sur la Commune.

Mme Genillard répond que le seul contrôle possible pour les résidences secondaire, c'est la taxe de séjour qui est encaissée en fonction des nuitées passées sur la Commune.

A savoir que certaine personne demande un partage d'impôts entre la Commune de domicile et notre Commune où ils passent le week-end et les vacances.

M. Nicolas Blatti souhaite savoir de quoi nous devrions nous passer si cette augmentation n'est pas acceptée.

Mme Genillard explique que cette demande n'a pas été faite de gaîté de cœur ou pour pouvoir s'accorder un quelconque luxe mais bien de pouvoir faire face à nos engagements financiers actuels, maintenir la bonne santé actuelle de notre Commune, car elle estime qu'il est important de présenter une certaine stabilité des comptes, mais également de pouvoir entretenir nos infrastructures, voir même pour certaines les moderniser, assumer l'entretien de nos bâtiments et tout ce que l'on se doit d'offrir à nos citoyens et à nos hôtes en résidence secondaire.

N'ayant plus de questions le préavis est passé au vote.

- **Approuver l'arrêté d'imposition 2017 tel que présenté**
Est accepté par 28 oui et 2 abstentions

- De le soumettre à la ratification du Conseil d'Etat, en vue de son entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2017

Est accepté par 29 oui et 1 abstention

5) Préavis no 15/2016 Adoption de la modification du plan partiel d'affectation (PPA) Pra Lieu du 3 juillet 2007

Dans son rapport la commission d'urbanisme relève les 2 principaux points de la modification du PPA **Premièrement**, la modification du PPA « Pra-Lieu » répond à l'application de la LAT entrée en vigueur le 01.05.2014, qui stipule que *les zones à bâtir doivent, d'une part, répondre aux besoins prévisibles pour les 15 prochaines années et, d'autre part, les zones surdimensionnées doivent être réduites*

Il s'agit dans notre Commune d'un surdimensionnement global de 60'000m²

Deuxièmement, la première étape de dézonage d'environ 18000m² doit se faire rapidement (d'ici la fin de l'année 2016) ceci pour permettre à la Commune de toucher le bonus LAT, et en outre de débloquer 2800m² pour compenser le secteur « pré de la Gare », ceci donnant un total d'environ 20'800m² de surfaces déclassées.

Pourquoi le secteur « Pra Lieu » ?

Ce secteur se trouve dans la zone de risques de glissements de terrains permanents, et notamment élevés dans la partie Est du PPA, cette zone et ses environs sont de ce fait inconstructibles, ceci a été révélé lors de la mise à jour de la carte des dangers naturels.

La proposition de dézonage de ce secteur permet d'annuler les contraintes liées aux dangers naturels, et d'étendre la surface dédiée à la biodiversité.

Démarche de la Municipalité

Le dossier de modification a été préalablement soumis aux services de l'état de Vaud, suite à cet examen, le dossier a été soumis à l'enquête publique du 25 juin au 24 juillet 2016.

Les propriétaires ont été contactés en amont par M. F. Blum qui leurs a expliqué les intentions et le contenu du dossier.

Le 13 juillet une séance d'information publique a été organisée.

Une opposition a été déposée durant le délai d'enquête par les propriétaires des parcelles concernées.

Après une séance de conciliation entre la Municipalité et les propriétaires, l'opposition a été retirée avec comme condition que l'affectation de la zone agricole, en zone naturelle à préserver, soit modifiée en zone agricole protégée.

M. Cédric Morier nous fait une présentation sur rétro projecteur.

M. Jean-Albert Lenoir demande si avec les terrains (zone grise) qui ne sont pas agricoles (selon ses renseignements au canton) il n'y aurait pas moyen de les faire passer en agricole plutôt que de continuer à dézoner du terrain qui est déjà à bâtir.

M. Frédéric Blum répond que la zone grise c'est de la zone intermédiaire et qu'il y a encore quelque temps c'était des terrains qui pouvaient passer plus facilement de zone intermédiaire à zone constructible, mais qui reste exploitée comme un terrain agricole, jusqu'à ce qu'ils soient zonner.

Donc lorsque l'on a commencé à parler du dézonage et de la LAT il semblait que ces zones intermédiaires pouvaient être considérée comme de la zone constructible et pouvaient entrer dans la compensation.

Seulement le Canton s'est bien rendu compte que de ces zones il y en avait passablement dans toute les communes et que si l'on intervenait que dans ces zones qui n'ont pas un statut de zones constructibles, on ne réglait pas le problème du surdimensionnement.

La réponse est donc claire du Canton, toutes ces zones grises vont être restituées en terrain agricole mais ne pourront pas entrer dans un calcul de compensation.

M. Pascal Oesch a compris que selon le bonus LAT la Commune toucherait FR. 40'000.00 pour 20'000m² il s'étonne car il a entendu que la Commune d'Ormont Dessous touchait deux millions pour 21'000m². Il souhaite donc savoir si le prêt du Canton pour la construction de la Videmanette et son enneigement était déjà compris comme un bonus.

M. André Reichenbach explique que nous avons eu la chance pour la réfection de la Videmanette de toucher 40% d'aide à fonds perdus sur un projet de 22 millions ce qui représente la somme de 8 millions. Le canton considérait que cela était un assainissement mais la Municipalité a fait corriger auprès de ce dernier afin que l'on parle d'une participation du Canton sur la réfection de la Videmanette.

Cela signifiait 40% d'aide à fonds perdu, 40% de prêt sans intérêt et 20% de fonds propres.

Et avec le bonus LAT ils sont descendus à 30% d'aide à fonds perdu + 10% de bonus LAT ce qui signifie que nous avons eu l'effet bonus LAT sur l'assainissement de la Videmanette.

Mme Graf s'étonne que nous n'ayons pas le droit de faire de drainage dans cette zone et se demande si ce n'est pas dangereux pour les chalets situés en dessous.

M. Frédéric Blum dit que nous parlons d'un glissement de grande profondeur ce qui signifie que les infiltrations d'eau ne viennent pas forcément des eaux de surface.

Lors de la mise à l'enquête les dossiers passent dans différents services (y compris celui des dangers) et si il y avait eu un souci de ce côté là la Commune en aurait été informée par les services concernés.

Les conseillers n'ayant plus de questions le préavis est passé au vote.

- Adopter la modification du PPA « Pra Lieu » et son règlement, tels qu'ils ont été soumis à l'enquête publique du 25 juin au 24 juillet 2016, ainsi que les amendements du plan et du règlement annexés, proposés par la Municipalité, à savoir :

Article 25b Zone agricole protégée (nouveau)

- 1) la présente zone est destinée aux activités reconnues conformes par le droit fédéral en vertu de l'article 16 LAT
- 2) elle est inconstructible. Font toutefois exception :
. Le réservoir (ECA no 1561a, 1561b, et 1551a), en tant qu'ouvrage d'intérêt général imposé par sa destination peut-être agrandi de façon mesurée ou déplacé. Son accès est garanti, quels que soient son implantation et ses gabarits finaux. Le droit fédéral est réservé.
- 3) Elle doit être entretenue de manière extensive. Les drainages et l'utilisation de fumure ou de produit phytosanitaire sont interdits

Est accepté par 28 oui et 2 abstentions

- D'autoriser la Municipalité à entreprendre toutes les démarches relatives à l'approbation et à l'entrée en vigueur de la modification du PPA « Pra Lieu »

Est accepté par 28 oui et 2 abstentions

6) Divers et propositions individuelles

M. Colin Rayroud ne trouve pas agréable de devoir prendre la route de détournement pour accéder au village, et se demande si il n'y aurait pas une autre possibilité de faire en fonction de ces travaux.

M. Maurin Schwitzguébel répond qu'il faut penser aux ouvriers, qui travaillent avec des machines à 4m de profond sur la route et qui ont besoin de savoir dans quel sens vont les véhicules. Il y a également un chemin scolaire qui passe à cet endroit. Ces travaux sont prévus sur 3 semaines, tout le village est desservi et chacun doit faire preuve d'un peu de compréhension.

M. Nicolas Blatti demande si à l'occasion de ces travaux, il a été prévu de retoucher le trottoir afin qu'il soit un peu plus adéquat.

M. Rodolphe Turrian explique qu'un projet va faire l'objet du prochain Conseil et qu'en vue de cela le coffre a déjà été posé.

M. Jean-Albert Lenoir en tant que nouveau conseiller a pris la peine de lire le nouveau règlement communal et s'étonne de lire à l'article 94, qu'à chaque début de législature, le Conseil détermine un plafond d'endettement dans le cadre de la politique des emprunts.

Nous sommes ce soir au 2è Conseil et il n'en a pas entendu parler.

Mme Michèle Genillard répond que cela sera traité lors du conseil du mois de décembre.

La façon de calculer a été modifiée un peu par le canton ce qui fait que cela n'est prévu que pour le dernier Conseil de l'année.

M. Lenoir vient de voter 2 préavis où l'on parle de beaucoup d'argent, et estime qu'en début de législature il devrait être expliqué aux nouveaux conseillers comment fonctionne les divers financements et se demande en tant que personne assermentée jusqu'où il peut aller demander des informations.

M. André Reichenbach répond que chacun a le droit de prendre contact avec la boursière, et que si c'est un besoin de plusieurs membres du Conseil, il faut écrire une lettre à la Municipalité qui peut envisager quelque chose.

M. Stéphane Von Siebenthal a le souvenir qu'en 2012 le Conseil avait accepté un préavis de FR.
175'000.00 pour mettre les plans d'eau potable, les égouts, eaux usées, eaux claires, sur un programme informatique afin de faciliter le travail de la voirie.

Il se demande où en est ce projet

M. Maurin Schwitzguébel répond qu'il va se renseigner car n'est au courant de rien.

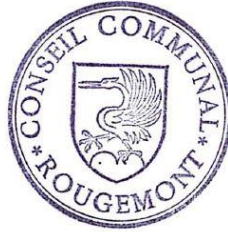
N'ayant plus de questions, le président clos cette séance à 21 heures.

Rougemont le 21 octobre 2016

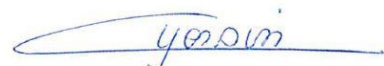
Le Président du Conseil



Olivier Yersin



La secrétaire du Conseil



Christine Yersin